

PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 mars 2017 à laquelle est présent le maire, **M. ROGER LAVOIE**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{MES} MYCHELLE LÉVESQUE, MARTINE LÉVESQUE, VÉRONIQUE CARON, MONIQUE LAGACÉ ET M. PIERRE LEBRUN** formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : M. Joel Landry

2017-03-069

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Monique Lagacé

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 19 h et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

Tous les membres du conseil municipal, ont reçu un avis de convocation le 20 mars 2017 via la messagerie électronique et ont tous répondu à l'accusé réception demandée. Par la suite, M^{mes} Martine Lévesque, Mychelle Lévesque, Véronique Caron, Monique Lagacé et MM. Roger Lavoie et Pierre Lebrun, ont reçu ledit avis de main à main de par M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière et de par M. Roger Thériault, employé municipal.

AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG STE-BARBE

Avis de motion est présenté par M^{me} Martine Lévesque qu'à une séance ultérieure, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adoptera un règlement d'emprunt relativement aux travaux de réfection d'une partie du rang de Ste-Barbe.

2017-03-070

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par M. Pierre Lebrun

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement

une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2017-03-071

CONSULTATION EN INGÉNIERIE POUR LA CONFECTION DE L'APPEL D'OFFRES, RECOMMANDATION ET SUIVI DES SOUMISSIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG DE STE-BARBE

Il est proposé par M^{me} Véronique Caron

Et résolu à la majorité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska fasse appel à la firme de consultation en ingénierie *Actuel Conseil* pour la préparation de l'appel d'offres incluant les recommandations et le suivi nécessaire concernant les soumissions à recevoir pour les travaux de réfection d'une partie du rang de Ste-Barbe.

2017-03-072

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Martine Lévesque la levée de l'assemblée à 19 h 15.

Roger Lavoie, maire

Josée Thériault, directrice générale
et secrétaire-trésorière